

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

Vu la loi n° 23-12 du 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics ;

Conformément à l'article 65 du décret présidentiel N° 15/247 du 16 Septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, Le Centre Hospitalo-universitaire BENFLIS TOUHAMI de BATNA, informe les soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres ouvert avec exigence de capacités minimales N°16/DG/BM/2025 publié aux quotidiens nationaux : **la Nouvelle République** le 31/08/2025 et **المحترف** le 01/09/2025, relatif à Renouvellement de la literie au CHU Batna, que La procédure d'évaluation des offres conformément aux critères prévus au cahier des charges a donné les résultats suivants :

Attributaire provisoire	Le NIF de l'attributaire provisoire	MONTANT PROPOSE EN TTC	MONTANT APRES VERIFICATION EN TTC	Note technique obtenue	Note financière obtenue	Note globale obtenue	Critère de choix
SARL TAHRAOUI MEDICAL	002107024410319	11 177 670.00	11 177 670.00	46	30	76	offre pré qualifiée techniquement et mieux disant

les soumissionnaires intéressés de savoir le résultats d'évaluation de leurs offres sont invités à se rapprocher au bureau des marchés publics de l'établissement, pour prendre connaissance des résultats détaillés de leurs offres techniques et financières, dans un délais de trois (03) jours, à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché aux quotidiens nationaux ou BOMOP.

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication aux quotidiens nationaux ou BOMOP au niveau du CHU Batna.

LE DIRECTEUR GENERAL